

Point actualités Coronavirus – Angola (31/03)
FAM d'après informations SER / CAA de la zone

RESUME : La situation en Angola commence à se détériorer. au 30 mars : 7 cas confirmés, tous importés. 2 décès d'Angolais qui venaient du Portugal et avaient déjà des problèmes de santé. 1089 individus ont été placés en quarantaine. Le Président Lourenço a annoncé le 18 mars dernier des mesures exceptionnelles : suspension des vols internationaux, fermeture de toutes les frontières terrestres, interdiction des rassemblements de plus de 200 personnes. Le 25 mars le Président annoncé que des mesures restrictives sur la circulation des personnes et l'ouverture des commerces seront mises en place. Le vendredi 26 mars, des restrictions de circulation ont été décrétées sauf pour les activités essentielles à l'économie, les urgences médicales et humanitaires.

- **Contexte général**

Au 30 mars : 7 cas confirmés, tous importés, 2 décès d'Angolais en provenance du Portugal

Des mesures de restriction ont été annoncées progressivement :

A partir du 20 mars 2020 pour 15 jours prorogeables par périodes identiques :

Suspension des vols internationaux au départ et en direction de l'Angola à l'exception des vols frets autorisés, des vols humanitaires autorisés, des vols gouvernementaux autorisés pour la politique extérieure de l'Angola

Fermeture de toutes les frontières terrestres

Interdiction d'embarquement et de débarquement des équipages des cargos. Les cargos sont cependant autorisés à accoster dans les ports angolais.

Interdiction d'accostage des navires de croisière.

Interdiction d'organiser des événements de plus de 200 personnes.

25 mars 2020 : déclaration de l'état d'urgence national et annonces de mesures restrictives à partir du 27 mars.

27 mars : mise en place de mesures de restrictions de circulation.

Le gouvernement met en place les mesures de confinement et interdit toute circulation sur les voies publiques, sauf pour des déplacements urgents justifiés par l'acquisition de biens et services essentiels.

Sont aussi autorisés les déplacements de travailleurs pour les institutions essentielles. Les marchés formels et informels ne peuvent fonctionner que de 6 h 00 du matin à 13 h 00.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Toutes les frontières terrestres sont fermées. A noter que cette mesure n'a que peu d'impact pour le commerce avec l'Angola, la quasi totalité des importations se faisant par voie maritime.

- **Circulation des marchandises (import export) avec notamment d'éventuels problèmes logistiques**

Au 20 mars 2020, aucun problème de logistique particulier n'a été relevé. Il est cependant probable que la baisse des revenus pétroliers de l'Angola ait un impact sur les importations.

- **Problématiques spécifiques à certaines filières**

L'Angola ne possède pas réellement de filières de production très organisées. Le principal impact pourrait concerner la meunerie et les importations de céréales, mais à ce stade pas de difficultés relevées.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Le gouvernement angolais a annoncé :

- un programme d'aide social aux communautés rurales les plus pauvres, qui devrait couvrir 1,6 millions de personnes
- des règles pour assurer la continuité de fonctionnement du système bancaire

- **Mesures de gestion de la main-d'œuvre**

Pas de mesures spécifiques, l'écrasante majorité de l'emploi en Angola est informel.

- **Autres**

La chute des revenus pétroliers, et les contraintes mises en place auront un impact négatif sur la croissance de l'Angola, déjà négative. Plusieurs sociétés pétrolières diminuent drastiquement leur présence expatriée en Angola. La société française CASTEL (bières) va mettre 2 000 salariés en chômage technique sur 6 000. Les stocks de l'Angola sont estimés à 2 mois pour approvisionner les magasins. Il y a déjà des pénuries sur certains médicaments.